



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20250303-20-AR  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025

Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

## DECISION DU MAIRE N°20/2025

**Objet : Signature d'un marché de services relatif aux séjours d'été 2025-2026.**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 3°,

VU le lancement du marché n°2024 12 relatif aux séjours d'été 2025-2026 allotit de la façon suivante :

- Séjours à la mer en juillet et en août pour les enfants de 6 à 11 ans
- Séjour à la mer en juillet pour les adolescents

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée le 14 janvier 2025 sur les supports de publication LE PARISIEN et E-MARCHESPUBLICS,

VU la réception des 3 plis dans les délais soit avant le 10 février 2025 à 12H00 :

- Candidat 1 : PEP DECOUVERTES pour les 2 lots
- Candidat 2 : UCPA SPORT VACANCES pour les 2 lots
- Candidat 3 : ASSOCIATION EVA pour le lot 1

VU l'analyse des candidatures et des offres,

### CONSIDERANT

QUE l'analyse des offres classe en 1<sup>ère</sup> position le candidat UCPA qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour les deux lots avec les montants suivants :

- 620 € TTC pour les séjours à la mer pour les enfants de 6 à 11 ans
- 700 € TTC pour le séjour à la mer des adolescents

UCPA propose un séjour « Cap à l'Ouest » pour les enfants de 6 à 11 ans en juillet et en août à Fouras en Charente-Maritime. Le programme des activités comprend principalement des activités nautiques comme la voile, le kayak, le stand up Paddle, la pêche à pied, une croisière en bateau pour découvrir le célèbre Fort Boyard, et les baignades en mer.

UCPA propose un séjour « Destination Oléron » pour les adolescents en juillet à Saint Pierre d'Oléron en Charente-Maritime. Le programme comprend également des activités nautiques ainsi que des activités comme le tir à l'arc, les randonnées à vélo, les baignades en mer et les baignades à volonté dans la piscine du centre.

**DECIDE**

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20250303-20-AR  
Date de télétransmission : 03/03/2025  
Date de réception préfecture : 03/03/2025

**Article 1** : de signer avec le candidat UCPA SPORT VACANCES (ARCUEIL 94) le marché n°2024 12 relatif aux séjours d'été 2025-2026, dont les montants des séjours s'élèvent à :

- 620 € TTC pour les séjours à la mer pour les enfants de 6 à 11 ans
- 700 € TTC pour le séjour des adolescents

Toutefois, le marché est à bons de commande avec un minimum et un maximum défini en valeur comme suit :

Allotissement	Montant annuel minimal T.T.C.	Montant annuel maximal T.T.C.
Lot 1	15 000 €	30 000€
Lot 2	2 500 €	5 000 €

**Article 2** : que la durée du marché couvre les séjours d'été de 2025 et 2026,

**Article 3** : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

**Article 4** : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 27/02/2025

Le Maire,

  
Georges JOUBERT

